

CHARTRE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE

Volume 2 *Agir ensemble pour l'avenir*



INTRODUCTION

Face au réchauffement climatique, l'adaptation de nos villes et villages est une priorité du Plan Climat Air Énergie Territorial des Sorgues du Comtat. Parmi les leviers d'actions, la renaturation et la végétalisation s'imposent comme des solutions incontournables. C'est dans ce cadre que la Charte de l'arbre et des haies prend tout son sens : un engagement concret pour renforcer la présence du végétal dans nos espaces urbains et ruraux.

Cette charte a pour ambition de mobiliser et sensibiliser tous les acteurs : élus, professionnels, citoyens, enfants, associations, constructeurs, à la préservation et au développement de l'arbre en ville. Elle vise à améliorer la connaissance de notre patrimoine arboré, à promouvoir des pratiques de plantation et d'entretien adaptées, et à garantir des conditions de vie optimales pour les arbres.

Véritable référence en matière de bonnes pratiques, elle s'adresse à tous ceux qui interviennent sur ou à proximité des arbres. En la partageant largement, nous invitons chacun à contribuer à une ville plus verte, plus vivante, où le végétal retrouve toute sa place.

Le mot du Conseil de développement (CODEV) :

Chargé par la communauté d'agglomération Les sorgues du comtat de réfléchir sur l'adaptation des citoyennes et citoyens au réchauffement climatique d'une part et à la végétalisation et la biodiversité dans nos villes et villages d'autre part, le Codev a analysé en détail le plan climat du territoire (PCAET).

Il est ressorti de ces réflexions des propositions de création de zones d'ombre et de parcs urbains avec plantations supplémentaires d'arbres.

Afin de structurer cette démarche, nous avons suggéré d'effectuer un travail approfondi sur les essences les plus appropriées aux conditions climatiques futures, les bonnes pratiques de plantation pour assurer la reprise, les besoins vitaux des espèces, les contraintes des environnements urbains et les soins à apporter après la plantation pour assurer la survie des plants.

Ce sont ces suggestions qui ont amené les services de la communauté d'agglomération à créer la Charte de l'Arbre, démarche à laquelle le Codev a été étroitement associé.

Le président du CODEV, Yves Gueguen.

GUIDE DE LECTURE



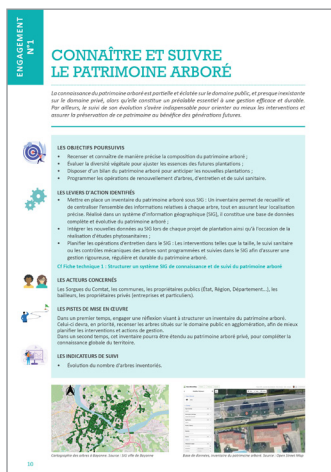
Volume 1
L'arbre, une richesse commune



Volume 2
Agir ensemble pour l'avenir

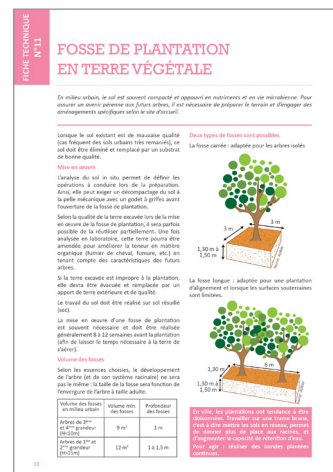


Volume 3
Des fiches techniques pour mettre en œuvre les engagements du territoire



12 Engagements en faveur des arbres

- Objectifs poursuivis
- Leviers d'action identifiés
- Acteurs concernés
- Pistes de mise en œuvre
- Indicateurs de suivi



25 Fiches techniques

Comment procéder techniquement ?

LE CAP À TENIR DANS LES NOUVEAUX PROJETS*

EN PHASE CONCEPTION

Offrir un cadre de vie de qualité

3

Permettre à chaque habitant de voir au moins 3 arbres depuis son domicile

30

Profiter d'une couverture arborée de minimum 30% dans son quartier

300

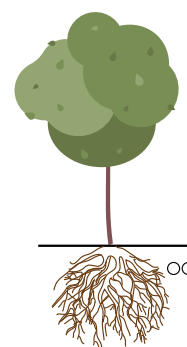
Une zone de verdure (publique ou privée) à moins de 300m de son domicile

Règle des 3-30-300 introduite par le chercheur en foresterie urbaine néerlandais Cecil Konijnendijk

Planter les réseaux à minimum

2m

des arbres existants



Diversifier les essences pour un patrimoine en bonne santé. Suivre la règle de Santamour - pas plus de :

10%

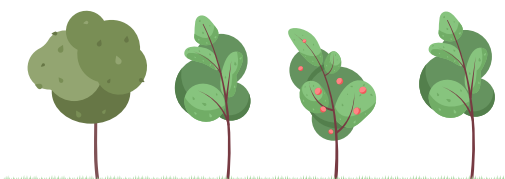
d'une même espèce

20%

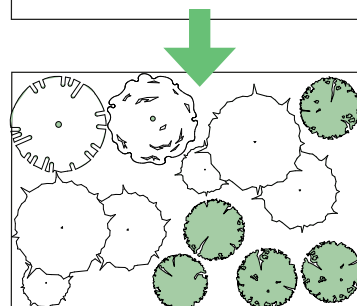
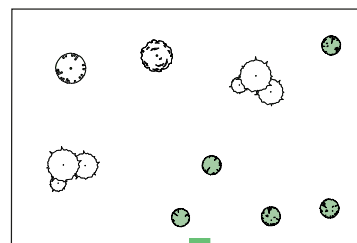
d'un même genre

30%

d'une même famille



Prendre en compte la taille des plantes à maturité pour les distances de plantation



* Le cap à tenir reflète les ambitions du territoire des Sorgues du Comtat. Les nouveaux projets devront intégrer ses ambitions, dans la mesure où les contraintes techniques le permettent.

EN PHASE PLANTATION / CHANTIER

Protéger les arbres existants pendant les travaux

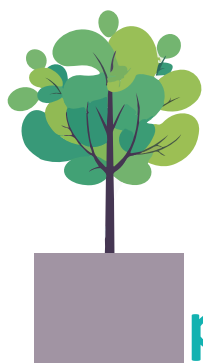
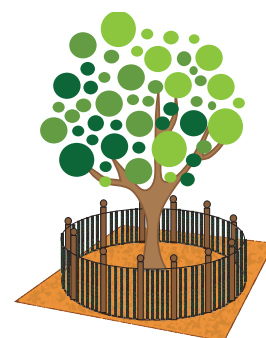


Planter petit

16/18*
maximum

Arbres en motte et racines nues

Planter de préférence entre mi-novembre et fin février



Prévoir des fosses de plantation adaptées aux besoins de l'arbre

min **6m³**
privilégier **9m³**

Privilégier un paillage minéral avec du BRF* ou des plaquettes bois en fonction du contexte local

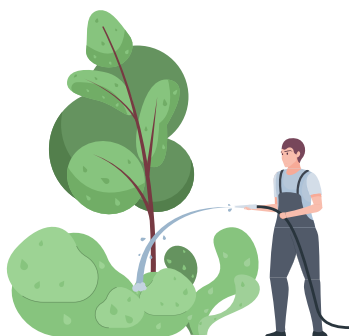


EN PHASE ENTRETIEN

Arroser les

3

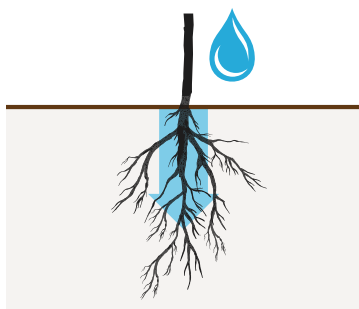
premières années



Privilégier des tailles ponctuelles



Privilégier l'arrosage gravitaire et par drain d'irrigation



Réutiliser les déchets verts sur place



* Circonférence de l'arbre (en cm) mesurée à un mètre du sol
* BRF : Bois Raméal Fragmenté

LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Animée par la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, la charte de l'arbre est un dispositif partenarial associant de nombreux acteurs de l'espace public et de l'aménagement.

Pour mener à bien des actions en faveur d'un développement durable du patrimoine arboré et des

haies des Sorgues du Comtat, ces acteurs s'engagent à respecter les principes et recommandations formulées dans cette charte.

La charte propose ainsi **12 engagements**.

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

01

LES ENGAGEMENTS

- | | |
|--|-------|
| n°1 - Connaître et suivre le patrimoine arboré | p. 10 |
| n°2 - Connaître les essences végétales de demain | p. 11 |

LES ENGAGEMENTS

- | | |
|---|-------|
| n°3 - Conserver et protéger les arbres et les haies déjà en place | p. 14 |
| n°4 - Appliquer les mesures de protection des arbres et renforcer la surveillance des chantiers | p. 15 |

MIEUX PROTÉGER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

02

MIEUX CONCEVOIR ET MIEUX PLANTER

03

LES ENGAGEMENTS

- n°5 - Planter des haies agricoles champêtres p. 18
- n°6 - Augmenter la surface de canopée p. 19
- n°7 - Diversifier les essences végétales p. 20
- n°8 - Rendre les arbres plus résistants et autonomes p. 21

LES ENGAGEMENTS

- n°9 - Respecter le développement de l'arbre p. 25
- n°10 - Favoriser la biodiversité dans les pratiques d'entretien p. 26

MIEUX GÉRER LE PATRIMOINE ARBORÉ ET LES HAIES

04

MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER

05

LES ENGAGEMENTS

- n°11 - Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques p. 28
- n°12 - Sensibiliser les scolaires p. 29



Parc municipal - Sorgues

A large, leafy tree stands in front of a multi-story building with white shutters. The scene is captured from a low angle, looking up at the tree. A black metal fence runs across the foreground, and a trash can is visible on the left. A semi-transparent teal rectangle is overlaid on the image, containing the text '01 MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR'.

01

MIEUX CONNAÎTRE
POUR MIEUX AGIR

CONNAÎTRE ET SUIVRE LE PATRIMOINE ARBORÉ

La connaissance du patrimoine arboré est partielle et éclatée sur le domaine public, et presque inexistante sur le domaine privé, alors qu'elle constitue un préalable essentiel à une gestion efficace et durable. Par ailleurs, le suivi de son évolution s'avère indispensable pour orienter au mieux les interventions et assurer la préservation de ce patrimoine au bénéfice des générations futures.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Recenser et connaître de manière précise la composition du patrimoine arboré ;
- Évaluer la diversité végétale pour ajuster les essences des futures plantations ;
- Disposer d'un bilan du patrimoine arboré pour anticiper les nouvelles plantations ;
- Programmer les opérations de renouvellement d'arbres, d'entretien et de suivi sanitaire.



LES LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS

- Mettre en place un inventaire du patrimoine arboré sous SIG : Un inventaire permet de recueillir et de centraliser l'ensemble des informations relatives à chaque arbre, tout en assurant leur localisation précise. Réalisé dans un système d'information géographique (SIG), il constitue une base de données complète et évolutive du patrimoine arboré ;
- Intégrer les nouvelles données au SIG lors de chaque projet de plantation ainsi qu'à l'occasion de la réalisation d'études phytosanitaires ;
- Planifier les opérations d'entretien dans le SIG : Les interventions telles que la taille, le suivi sanitaire ou les contrôles mécaniques des arbres sont programmées et suivies dans le SIG afin d'assurer une gestion rigoureuse, régulière et durable du patrimoine arboré.

Cf Fiche technique 1 : Se doter d'un système de connaissance et de suivi du patrimoine arboré



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les propriétaires publics (État, Région, Département...), les bailleurs, les propriétaires privés (entreprises et particuliers).



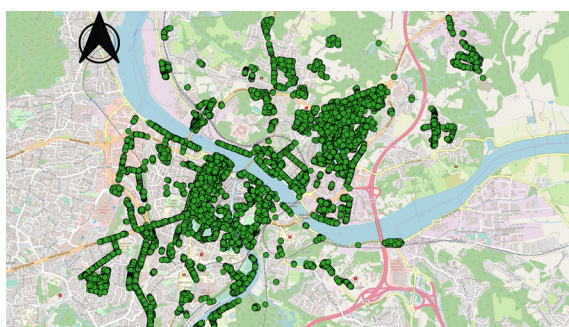
LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, engager une réflexion visant à structurer un inventaire du patrimoine arboré. Celui-ci devra, en priorité, recenser les arbres situés sur le domaine public en agglomération, afin de mieux planifier les interventions et actions de gestion.
Dans un second temps, cet inventaire pourra être étendu au patrimoine arboré privé, pour compléter la connaissance globale du territoire.

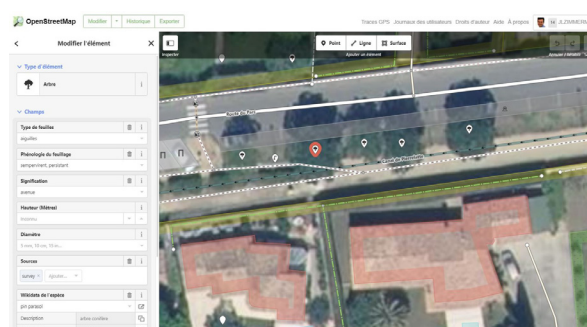


LES INDICATEURS DE SUIVI

- L'évolution du nombre d'arbres inventoriés.



Cartographie des arbres à Bayonne. Source : SIG ville de Bayonne



Base de données, inventaire du patrimoine arboré. Source : Open Street Map

CONNAÎTRE LES ESSENCES VÉGÉTALES DE DEMAIN

Le changement climatique entraîne une migration des espèces vers le nord, et on observe déjà une mortalité massive de certaines essences. Face à cette situation complexe, il n'y a pas de réponse miracle. Il devient donc essentiel d'explorer plusieurs pistes en combinant l'utilisation d'essences locales adaptées aux nouvelles conditions et l'expérimentation de nouvelles espèces susceptibles de mieux résister aux changements climatiques.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper les conséquences du changement climatique sur la végétation;
- Tester de nouvelles essences plus adaptées ;
- Limiter les besoins en arrosage ;
- Participer à la structuration de la filière.



LES LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS

- Mettre en place des partenariats avec les pépiniéristes locaux et l'INRAE ;
- Mettre à disposition un espace de test et de démonstration sur le territoire ;
- Tester de nouvelles essences dans les projets.



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les propriétaires publics (État, Région, Département...), les bailleurs, les propriétaires privés (entreprises et particuliers), les pépiniéristes locaux, l'INRAE.



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, engager un partenariat avec les pépiniéristes locaux et l'INRAE pour identifier quelles peuvent être les essences d'avenir.

Dans un second temps, mettre à disposition un espace de test et de démonstration sur le territoire.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- L'évaluation du taux de reprise des nouvelles essences végétales plantées.



Site de production Cérés Flore
Source : AURAY



Avenue de la Gare - Bédarrides



02

MIEUX PROTÉGER
LE PATRIMOINE
VÉGÉTAL

CONSERVER ET PROTÉGER LES ARBRES ET LES HAIES EN PLACE

Un arbre met entre 20 et 30 ans pour atteindre sa taille adulte. Cette lente croissance souligne l'importance de préserver autant que possible les arbres déjà en place. En effet, même si des replantations sont réalisées, les jeunes plants ne pourront pas, à court terme, remplacer les services rendus par les arbres matures, tels que l'ombrage ou le rafraîchissement de l'air. Dès lors, les projets d'aménagement doivent s'adapter à la végétation existante plutôt que de l'ignorer ou de la remplacer.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Protéger le patrimoine arboré et maintenir la canopée ;
- Éviter les recours à l'abattage et construire les projets avec les arbres existants.



LES LEVIERS D'ACTIONS IDENTIFIÉS

- Prendre en compte la place de l'arbre dès la programmation du projet afin d'en assurer la pérennité.
- Maintenir des conditions de vie favorables à l'arbre et si possible les améliorer (désimperméabiliser les sols autour du pied de l'arbre ...)
- Justifier la suppression des arbres existants dans les projets par un diagnostic phytosanitaire et mécanique ou une incapacité technique de les maintenir ;
- Protéger les arbres remarquables et les haies dans les PLU.

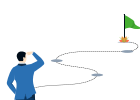
Cf fiche technique n°3 : intégrer les arbres existants dans les projets d'aménagement

Cf fiche technique n°5 : intégrer dans son PLU des dispositions en faveur des arbres et des haies



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs et les concepteurs des aménagements (paysagistes, urbanistes, architectes et entreprises du paysage) .



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, intégrer lors des procédures de modification de PLU, la protection des haies et des arbres remarquables sur le territoire.

Dans un second temps, justifier l'abattage d'arbres sur les espaces publics par des contraintes techniques incompressibles ou une analyse phytosanitaire.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Le nombre d'arbres abattus lors de la requalification des espaces publics

Exemple du territoire : Arbres conservés dans le cadre de la requalification de la cour d'école Marcel Pagnol à Montoux



Source : AURAV

APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION DES ARBRES ET RENFORCER LA SURVEILLANCE DES CHANTIERS

Lors des travaux, les arbres existants maintenus peuvent faire l'objet de dégradations multiples (écrasement ou coupe des racines, endommagement du tronc ou des parties aériennes...) pouvant porter atteinte à leur survie. Ainsi, il est important d'assurer une protection des arbres conservés pendant toute la durée du chantier afin de garantir leur pérennité.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper et mettre en œuvre les bonnes pratiques pour préserver les arbres pour tous les types de chantiers ou toutes les interventions à proximité.
- Limiter les dégradations causées aux arbres pendant les travaux ;
- Éviter le tassement des racines par les engins de chantier ;
- Éviter la coupe de racines mettant en péril l'arbre lors de la réalisation des tranchées.



LES LEVIERS D'ACTIONS IDENTIFIÉS

- Intégrer dans les CCTP des marchés de travaux les protections à mettre en œuvre pour protéger les arbres existants ;
- Anticiper les impacts des installations provisoires de chantiers dans l'objectif de proscrire tout abattage.
- Mettre en place un état des lieux avant / après travaux. S'il est constaté des dégradations sur le végétal lors de la phase chantiers, faire appliquer le barème de l'arbre.

Cf Fiche technique n°2 : respecter les bonnes pratiques générales

Cf fiche technique n°4 : protéger les arbres existants pendant les travaux

Cf. site internet du barème de l'arbre : <https://www.baremedelarbre.fr/>



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs, les concepteurs des aménagements (paysagistes, urbanistes, architectes), les entreprises de travaux, les concessionnaires de réseaux, les propriétaires privés (entreprises et particuliers).



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

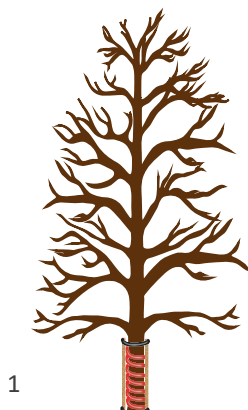
Dans un premier temps, mettre en place un suivi accru des chantiers.

Dans un second temps, intégrer dans les cahiers des charges des travaux des pénalités financières pour la dégradation des arbres basées sur le barème de l'arbre.

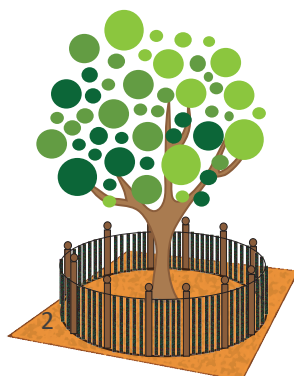


LES INDICATEURS DE SUIVI

- L'évaluation du nombre de dégradations sur une année et suivre l'évolution dans le temps.



Source: AURAV



Source: AURAV



Source : site du barème de l'arbre



Parc de la gare - Pernes-les-Fontaines

A photograph of a landscaped area with young trees and shrubs, overlaid with a semi-transparent pink rectangle containing text. The background shows a clear blue sky, a paved path, and various green plants and trees. The pink overlay is centered and contains the number '03' and the text 'MIEUX CONCEVOIR ET MIEUX PLANTER' in white.

03

MIEUX CONCEVOIR ET
MIEUX PLANTER

PLANTER DES HAIES AGRICOLES CHAMPÊTRES

Les haies forment un réseau de forêts linéaires au sein des espaces agricoles. Elles jouent un rôle écologique en offrant à la faune sauvage des abris, des refuges saisonniers, des sites de nidification et des ressources alimentaires. Cependant, les dernières décennies ont été marquées par un appauvrissement du réseau des haies sur le territoire. Dans ce contexte, la plantation de nouvelles haies est ainsi essentielle pour participer au maintien de la biodiversité et participer au maillage des corridors écologiques sur le territoire.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Augmenter le réseau de haies agricoles sur le territoire ;
- Favoriser la biodiversité.



LES LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS

- Communiquer auprès des agriculteurs sur les subventions existantes pour les inciter à replanter des haies en bordure de leurs parcelles.

Cf fiche technique n°13 : Concevoir une haie

Cf fiche technique n°14 : Choisir les essences pour réaliser une haie

Cf fiche technique n°15 : Planter une haie



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, la chambre d'agriculture, les agriculteurs.



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, communiquer auprès des agriculteurs sur les subventions existantes et les bénéfices rendus par les haies sur les cultures et la biodiversité.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- L'évaluation du nombre de mètres linéaires qui sont plantés chaque année.



AUGMENTER LA SURFACE DE CANOPÉE

Face au changement climatique, il devient essentiel de repenser la conception de nos villes afin de les rendre plus résilientes. Le développement de la canopée urbaine constitue l'un des leviers majeurs de cette adaptation. Les arbres contribuent à atténuer les îlots de chaleur tout en améliorant la qualité de l'air en captant certains polluants et en stockant du carbone. Au-delà de ces bénéfices environnementaux, la présence d'arbres en ville favorise également la biodiversité et participe au bien-être des habitants.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les îlots de chaleur urbains ;
- Offrir un cadre de vie agréable aux habitants ;
- Préserver et favoriser la biodiversité en ville.



LES LEVIERS D' ACTIONS IDENTIFIÉS

- Tendre vers les 3/30/300 : permettre à chaque habitant de voir 3 arbres depuis son domicile, profiter d'une couverture végétale de minimum 30% dans son quartier et disposer d'une zone de verdure (publique ou privée) à moins de 300 mètres de son domicile.
- Identifier les zones où il est possible de planter facilement (par exemple, espaces non contraints par les réseaux souterrains) puis celles qui nécessitent des aménagements divers avant plantation.



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les propriétaires publics (État, Région, Département...), les bailleurs, les propriétaires privés (entreprises et particuliers).



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, planifier les campagnes de plantation pour augmenter la canopée sur les espaces publics.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- L'évaluation du nombre d'arbres plantés chaque année et son évolution dans le temps.



DIVERSIFIER LES ESSENCES VÉGÉTALES

Le changement climatique fragilise certaines essences, les rendant plus vulnérables au stress environnemental et aux maladies. Pour renforcer la résilience des aménagements face à ces évolutions, il devient indispensable de diversifier les essences plantées, afin de créer des écosystèmes plus équilibrés et capables de mieux s'adapter aux conditions futures.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préserver et favoriser la biodiversité ;
- Renforcer la trame végétale et arborée tout en ayant un patrimoine en bonne santé qui soit plus résilient face aux maladies et au changement climatique.



LES LEVIERS D' ACTIONS IDENTIFIÉS

- Diversifier les essences dans les projets pour avoir un patrimoine arboré en bonne santé ;
- Tendre vers la règle de Santamour : maximum 30% d'arbres d'une même famille, maximum 20% d'un même genre et maximum 10% d'une même espèce ;
- Planter les pieds d'arbres ;
- Diversifier les strates de plantation (arbres, arbustes, couvre-sol).

Cf. fiche technique n°6 : Choisir le bon arbre au bon endroit

Cf. fiche technique n°7 : Planter en milieu urbain : les essences à privilégier

Cf. fiche technique n°20 : Végétaliser les pieds d'arbres existants



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs et les concepteurs des aménagements (paysagistes, urbanistes, architectes et entreprises du paysage), les propriétaires privés (entreprises et particuliers).



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

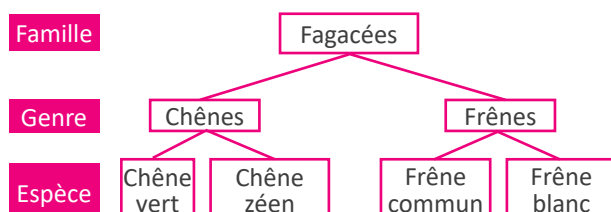
Dans un premier temps, appliquer la règle de Santamour dans tous les projets de plantation.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Le suivi de la diversité des essences végétales présentes sur la commune dans l'inventaire du patrimoine arboré.

Schéma explicatif de la nomenclature botanique



Explication de la règle de Santamour

Les Fagacées ne doivent pas représenter plus de 30% des arbres plantés dans un projet.

Les Chênes ne doivent pas représenter plus de 20% des arbres plantés dans un projet.

Le Chêne vert ne doit pas représenter plus de 10% des arbres plantés dans un projet.

Source: AURAV

RENDRE LES ARBRES PLUS RÉSISTANTS ET PLUS AUTONOMES

Face à l'accroissement des périodes de sécheresse qui limitent les possibilités d'arrosage et la fin du recours aux pesticides, il est important de penser la conception des aménagements différemment. Il s'agit de mettre toutes les chances de son côté pour que les arbres soient le plus résilients et autonomes afin qu'ils vivent le plus longtemps possible.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Donner toutes les chances à l'arbre pour garantir son développement ;
- Limiter les opérations d'entretien (choisir le bon arbre au bon endroit).



LES LEVIERS D'ACTIONS IDENTIFIÉS

- Respecter les périodes de plantations de mi-novembre à fin février pour les arbres en motte et en racines nues ;
- Réaliser des fosses de plantation de minimum 6m³, et idéalement 9m³ ;
- Pailler de préférence le pied des arbres avec du BRF ou des plaquettes bois.

Cf. fiche technique n°8 : Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales

Cf. fiche technique n°9 : Sélectionner les sujets en pépinières

Cf. fiche technique n°10 : Sélectionner la terre végétale

Cf. fiche technique n°11 : Créer des fosses de plantation en terre végétale

Cf. fiche technique n°12 : Créer des fosses de plantation en mélange terre pierre

Cf. fiche technique n°16 : Planter un arbre

Cf. fiche technique n°17 : Tuteurer des arbres

Cf. fiche technique n°18 : Ancrer les mottes et haubanage

Cf. fiche technique n°19 : Pailler les jeunes plantations



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs et les concepteurs des aménagements (paysagistes, urbanistes, architectes et entreprises du paysage), les propriétaires privés (entreprises et particuliers).



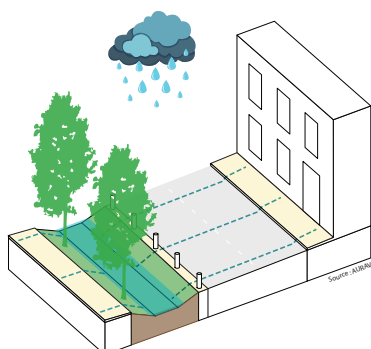
LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

- Diriger les eaux pluviales vers les arbres lors de la conception des nouveaux aménagements ;
- Planter en suivant les règles de l'art.



LES INDICATEURS DE SUIVI

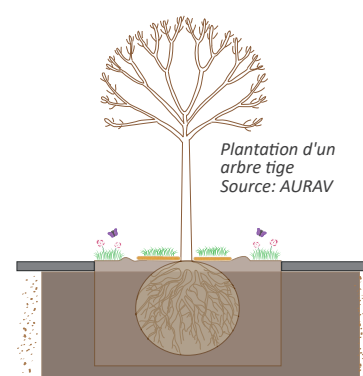
- Le suivi du taux de reprise des végétaux.



Déconnexion des eaux pluviales : la noue



Arbre de pluie Courthézon, source : AURAV



Plantation d'un arbre tige
Source: AURAV



Monteux

04

MIEUX GÉRER LE PATRIMOINE ARBORÉ ET LES HAIES



RESPECTER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARBRE

Tout au long de sa vie, l'arbre fait l'objet d'un suivi régulier pour garantir son bon développement et la sécurité du public. Les premières années sont les plus importantes afin de permettre à l'arbre de bien s'enraciner et de vivre longtemps. Un bon entretien est ainsi essentiel pour garantir la reprise des arbres.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Avoir un taux de reprise maximal des jeunes plantations ;
- Adopter les bonnes pratiques d'entretien.



LES LEVIERS D' ACTIONS IDENTIFIÉS

- Lors des marchés de maîtrise d'œuvre, prévoir de préférence 2 ans de travaux de finalisation et de garantie des végétaux ;
- Arroser les arbres pendant les 3 premières années après leur plantation ;
- Privilégier l'arrosage gravitaire ou par drain d'irrigation ;
- Vérifier que les opérations d'entretien soient bien réalisées.

Cf. fiche technique n°21 : Arroser les jeunes plantations

Cf. fiche technique n°22 : Tailler les arbres

Cf. fiche technique n°23 : Entretien des haies

Cf. fiche technique n°24 : Lutter contre les ravageurs et les maladies



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs et les concepteurs des aménagements (paysagistes, urbanistes, architectes et entreprises du paysage), les propriétaires privés (entreprises et particuliers).



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, veiller à ce que dans chaque marché de MOE les travaux de finalisation soient prévus de préférence sur 2 ans.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Le suivi du taux de reprise des végétaux.



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DANS LES PRATIQUES D'ENTRETIEN

Depuis de nombreuses années, les Sorgues du Comtat se sont engagés dans une politique zéro phyto. Afin d'aller plus loin dans la préservation de la biodiversité, le territoire des Sorgues du Comtat souhaite adopter des pratiques d'entretien qui soient plus vertueuses.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préserver la biodiversité en adoptant des pratiques d'entretien qui favorisent la faune et la flore.



LES LEVIERS D' ACTIONS IDENTIFIÉS

- Proposer aux agents des formations pour les sensibiliser à des pratiques d'entretien qui favorisent la biodiversité ;
- Former les élus sur les pratiques favorables à la biodiversité ;
- Protéger les arbres à cavité ;
- Réaliser les périodes d'entretien en dehors des périodes de nidification.

Cf. fiche technique n°22 : Tailler les arbres

Cf. fiche technique n°23 : Entretenir les haies

Cf. fiches techniques 25 : Protéger les arbres à cavité

LES ACTEURS CONCERNÉS



Les Sorgues du Comtat, les communes, les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs et les concepteurs des aménagements (paysagistes, urbanistes, architectes et entreprises du paysage), la LPO, les propriétaires privés (entreprises et particuliers).

LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE



Dans un premier temps, faire évoluer les pratiques d'entretien en limitant les opérations et en les réalisant de manière à avoir un impact réduit sur la biodiversité.

Dans un deuxième temps, mettre en place une gestion différenciée des espaces verts.

LES INDICATEURS DE SUIVI

- L'identification du gain de biodiversité dans les aménagements.





Route de la Roque - Althen-des-Paluds

05

MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER



SENSIBILISER LES HABITANTS AUX BONNES PRATIQUES

80% de la canopée d'une ville se situe à l'intérieur des parcelles privées ! En sensibilisant les habitants, on les encourage à participer activement à la préservation et à la plantation d'arbres. Menée de façon pédagogique, la communication permet de cultiver une culture commune de l'arbre en ville et de soutenir une politique de gestion intégrée et collective du patrimoine arboré des Sorgues du Comtat.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser la population pour mieux prendre en compte l'arbre : son rôle pour la biodiversité et ses besoins pour bien se développer.



LES LEVIERS D'ACTIONS IDENTIFIÉS

- Faire connaître et diffuser la charte de l'arbre ;
- Impliquer les associations citoyennes locales ;
- Prendre en compte et informer du caractère vivant de l'arbre afin de préserver son rôle d'habitat de la faune urbaine et de vecteur de biodiversité.

LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les associations citoyennes, les habitants.



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

- Réaliser des supports de communication à destination des habitants simplifiant les grands objectifs de la charte ;
- Mettre à disposition un espace de démonstration qui pourra être un lieu de communication auprès du grand public.
- Poursuivre les campagnes de panneaux d'information (exemples : pour la conservation des arbres morts, pour la réduction des tontes,...)



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Le nombre de flyers distribués.



Source : arbredeannee.com



Source : culture.gouv.fr

SENSIBILISER LES SCOLAIRES

Sensibiliser les enfants à l'importance des arbres en ville est une démarche à la fois éducative et stratégique, avec des bénéfices à court et long terme. En comprenant les bénéfices qu'il apporte : ombre, fraîcheur, air pur, refuge pour la faune, les jeunes développent une conscience écologique et deviennent acteurs de la ville durable de demain.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser les enfants aux bienfaits des arbres.



LES LEVIERS D'ACTIONS IDENTIFIÉS

- Proposer des actions pédagogiques à destination des enfants et des adolescents.



LES ACTEURS CONCERNÉS

Les Sorgues du Comtat, les communes, les écoles, les centres de loisirs, les associations naturalistes.



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

- Réaliser des ateliers pédagogiques sur le fonctionnement de l'arbre et les services écosystémiques rendus ;
- Initiation à la plantation d'arbres : dans les cours d'écoles ou sur des sites dédiés lors de journées thématiques.



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Le nombre d'ateliers pédagogiques réalisés.





CHARTRE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE

M/Mme :

En tant que :

- Particulier
- Chef d'entreprise, de la société :
- Représentant de l'organisme :
- Président de l'association / fédération :
- Autre :

S'engage à respecter la charte de l'arbre et de la haie de la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat et à en diffuser les principes.

A....., le

Signature

L'établissement signataire désigne M/Mme comme référent de la charte de l'arbre et de la haie.

Coordonnées du référent :
.....
.....

En vue de la collecte des signatures et afin d'être informé de l'agenda de la démarche, merci de renvoyer le formulaire à l'adresse suivante :

**Direction générale, Pôle Stratégie territoriale,
Transition écologique et Politique contractuelle**

Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat
340, Boulevard d'Avignon CS 6075

84170 Monteux

transition.ecologique@sorguesducomtat.fr



CHARTRE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE

Volume 2

Direction générale, Pôle Stratégie territoriale,
Transition écologique et Politique contractuelle

Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat
340, Boulevard d'Avignon CS 6075
84170 Monteux